

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Comité du 10 avril 2024

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT FIEL le 10 avril 2024 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date 1^{ère} convocation : 20 Mars 2024 – absence de quorum

Date 2^{ème} convocation : 4 Avril 2024

Présents : AUBERT Patrick ; AUDONNET Jean Louis ; AUGER Pierre ; BARNAUD François ; BERTRAND Alain ; BOISRAMIER Guy ; BOQUET Jacques-André ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; HIVERT Eric ; LABESSE Jean Claude ; MONDON Thierry ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; VIARD Philippe ; WOUTERS Christian.

Suppléants : BROUTÉ Carine ; CARDEAUD Daniel ; DINDAULT Gérard ; MARCELLAUD Eric ; PASQUIGNON Jean-Luc ; RENARD Antoine ; RENGAR Jean-François ; TIXIER Michel ; VALLES François ; VERGNAUD Didier.

Excusés : AUDOUX Patricia ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BERSET Pierre ; BIESSE Pascal ; BLED Nicole ; BONNAUD Jacques ; BOURSAULT Sébastien ; BROGNARA Myriam ; BRUNATI Gilles ; CHAUMETTE Raymond ; COUCAUD Anthony ; DEGRAEVE Gérard ; DESSALLES Patricia ; GENEVOIS J-François ; GLENISSON M-Claude ; LEJEUNE Etienne ; MEDOC Anne ; PETITJEAN Daniel ; PICHON Sabine ; RANJON Nathalie ; RICHIN Denis ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VINCENT Victorien.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

RICHIN Denis donne pouvoir à VERGNAUD Didier
PICHON Sabine donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
VELGHE Jacques donne pouvoir à BARNAUD François
PETITJEAN Daniel donne pouvoir à CHAVANT Philippe
BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
GENEVOIS J-François donne pouvoir à LABESSE J-Claude
MEDOC Anne donne pouvoir à AUBERT Patrick
DEGRAEVE Gérard donne pouvoir à DELAPORTE Fabrice
GLENISSON M-Claude donne pouvoir à AUDONNET J-Louis

DELIBERATION n°2024-02-033

Collège : Déchets (collecte et traitement)

	Physique	Voix
Membres	25	75
Présents	9	27
Pouvoirs	4	12
Votants	13	39

Code nomenclature : 7.2 – Fiscalité

Objet : TEOM 2024

Monsieur Le Président rappelle la délibération 2023-02-041 du 19 Septembre 2023 fixant les zones de TEOM pour 2024 et indique que les montants appelés auprès des communautés de communes sont fixés au prorata des populations. Il précise que le projet du budget « déchets » repose sur une évolution de la part fixe du produit suivant l'évolution des bases.

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De fixer comme suit les montants de TEOM pour 2024 :

⇒	Communauté de communes du Pays Sostranien :	1 484 908 €
⇒	Communauté de communes du Pays Dunois :	994 501 €
⇒	Communauté de communes de Bénévent-Grand Bourg :	970 053 €
⇒	Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche :	934 985 €
⇒	Communauté d'Agglomération Grand Guéret :	4 125 274 €
⇒	Communauté de communes Creuse Sud Ouest :	197 000 €

Publication le : 7 MAI 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT



évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073